

## Claude Jeannerot

Président du Département

Monsieur Kléber ROSSILLON  
Président de Patrimoine-Environnement  
20 rue du Borrégo  
75020 PARIS

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 31 octobre dernier co-signé avec d'autres Présidents d'associations nationales du patrimoine bâti et paysager, vous me faites part de votre réflexion concernant le projet éolien porté par les Communautés de Communes du Val Saint-Vitois et celle de Quingey. Je prends acte de votre position.

Pour ce qui me concerne, ma responsabilité première vise à assurer la conservation et la préservation du site de la Saline Royale d'Arc et Senans.

C'est pourquoi je m'opposerai fermement à tout projet d'installation éolienne susceptible de mettre en cause l'inscription de la Saline Royale sur la liste du patrimoine mondial sous l'égide de l'UNESCO. J'en fais, pour ma part, une exigence absolue.

C'est d'ailleurs à ce titre que je soutiens la démarche engagée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté.

En effet, avant le démarrage de toute démarche administrative d'instruction du dossier qui relève des Installations Classées, la DRAC, en accord avec les différents partenaires concernés, a décidé d'engager, sous sa responsabilité, une étude « d'impact » spécifique de ce projet sur la Saline Royale. Ce travail, qui est conduit par un prestataire indépendant, le Cabinet « Paysages », devrait être achevé fin de cette année.

J'attends donc avec grand intérêt les conclusions de cette étude, qui fera l'objet d'un large partage et permettra ainsi à chaque décideur de déterminer sa position en toute connaissance de cause sur ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Claude JEANNEROT